

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 17 février 2023**

---

**Membres en exercice :**  
19

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février, le Conseil Municipal de la Commune de Fains-Véel étant réuni en séance ordinaire en Salle du Conseil Municipal en Mairie de Fains-Véel, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur ABBAS, Maire.*

**Présents :**  
13

**Votants :**  
19

**Présents** : Gérard ABBAS, Michel ROUSSELOT, Alain BUKOVATZ, Patrick VANNESSON, Anne MOLET, Elise GEURING, Martine MIDON, Bernard MARSAT, Pascale PHILIPPOT, Catherine ANTOINE, Sylvie ROCHER, Luigi MARTIN, Thierry SLINKMAN

**Date de convocation :**  
10/02/2023

**Date d'affichage :**  
24/02/2023

**Représentés** : Catherine GERMAIN par Alain BUKOVATZ, Alain BERNARD par Thierry SLINKMAN, Laurent BOUDET par Michel ROUSSELOT, Jean-Marie DEMANGEON par Gérard ABBAS, Isabelle TARDOT par Pascale PHILIPPOT, Audrey BECKER par Patrick VANNESSON

**Excusé :**

**Absents:**

Un scrutin a eu lieu, Anne MOLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

---

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2022 :

A l'unanimité, les membres présents et représentés du Conseil Municipal ont adopté le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 décembre 2022.

DE\_2023\_001

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DE L'OPERATION**  
**RESTRUCTURATION DE L'ILOT MAIRIE ECOLE-MATERNELLE**

Monsieur le Maire précise que la mise en ligne sur la plateforme de consultation <http://achatpublic.com> du marché « Recrutement de maîtrise d'œuvre pour construction d'une garderie périscolaire, aménagement de la cour de récréation de l'école maternelle et mise aux normes des bâtiments existants » s'est effectuée le 25 novembre 2022, avec publication sur le BOAMP – avis n°3921896. Six cabinets d'architectures accompagnés de leurs bureaux, ont répondu à cette consultation dans les délais soit le 23 décembre 2022 à 12 heures.

La commission d'ouverture des offres s'est réunie le 23 décembre 2022 à 14 heures et a déclaré la recevabilité des 6 offres.

La commission d'attribution s'est réunie le 2 janvier 2023.

N° du pli	Candidat	Honoraires HT		Critère prix /40	Critère valeur technique /60	Note totale	Position dans le classement
		Totaux	APD				
1	Groupe ACANTHE	150 150 €	49 610 €	27	50	77	5
2	IDONES	110 000 €	23 870 €	36	50	86	2
3	TDA	108 100 €	40 590 €	37	40	77	4
4	RTR	100 100 €	24 750 €	40	50	90	1
5	A3 Partenaire	113 490 €	39 480 €	35	50	85	3
6	IN SITU	150 700 €	49 098 €	27	50	77	6

Après jugement des offres sur la valeur technique (compréhension du programme et qualité de la méthode envisagée), la commission a proposé d'attribuer le marché au Cabinet d'architectures RTR Architectes, Mandataire avec pour Cotraitants SETECBA INGENIERIE et ECHOLOGOS pour un montant H.T. de 100 100.€ (base + prestations complémentaires), l'offre étant économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la commission d'attribution du marché Construction d'une garderie périscolaire, aménagement de la cour de récréation de l'école maternelle et mise aux normes des bâtiments existants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Attribue le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'architectures RTR Architectes, Mandataire avec pour Cotraitants SETECBA INGENIERIE et ECHOLOGOS pour un montant H.T. de 100 100 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_001-DE

DE\_2023\_002

### **PRÉSENTATION DE L'OPERATION RESTRUCTURATION DE L'ILOT MAIRIE ECOLE-MATERNELLE PAR M. METRICH, ARCHITECTE**

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre, Monsieur METRICH Frédéric, architecte du cabinet d'architectures RTR SARL, a présenté un premier projet de l'opération de restructuration de l'îlot mairie-école maternelle à la commission des travaux réunie le 25 janvier 2023.

Après prise en considération des observations formulées par celle-ci et la rencontre avec l'architecte des bâtiments de France, une seconde réunion a eu lieu le 16 février 2023.

A l'issue de cette séance, il en résulte un Avant-Projet définitif de cet important programme d'investissement visant la construction d'une halte-garderie, des travaux d'extension, de sécurisation et de mise aux normes de l'école maternelle et de la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne acte de la présentation de l'Avant-Projet Définitif de l'opération de restructuration de l'îlot mairie-école maternelle par M. METRICH Frédéric, architecte.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_002-DE

DE\_2023\_003

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)**

Par délibération en date du 4 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre une étude de faisabilité en vue de la construction d'une garderie périscolaire avec des travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes de l'école maternelle et de la mairie.

Une subvention sollicitée pour la réalisation de cette étude d'un montant de 22 000€ HT a été accordée par l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 15 400 €.

Sur la base de cette étude, le Conseil Municipal, en date du 27 décembre 2022 a décidé de lancer un avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Le cabinet d'architectures RTR SARL représenté par Monsieur METRICH Frédéric a été retenu et après échanges avec la municipalité et la commission des travaux, a déposé un Avant-Projet Définitif pour la réalisation de ce projet.

Le coût des travaux est estimé à 1 135 828 € HT, les honoraires s'élèvent à 133 651 € HT

Ce dossier est éligible aux financements accordés par l'Etat au titre de la DETR 2023 dans une fourchette de taux comprise entre 40% et 70%

D'autres financeurs seront sollicités, GIP Objectif Meuse, Département, Région Grand Est.

Le Conseil Municipal

Vu le projet présenté par le cabinet d'architectures RTR SARL

Vu l'éligibilité de ce projet au financement de l'Etat

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de construire une garderie périscolaire en lieu et place du bâtiment dit « remise des pompes » situé au sein de l'îlot Mairie Ecole maternelle, place de la mairie, avec aménagement de la cour de l'école et mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de sécurisation des bâtiments existants.

- Approuve l'estimation du projet qui s'élève à 1 135 828 € HT

- Valide le plan de financement prévisionnelle joint en annexe
- Sollicite une subvention au titre des concours financiers de l'Etat
- Précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_003-DE

DE\_2023\_004

**DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AU GIP OBJECTIF MEUSE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ILOT MAIRIE ECOLE MATERNELLE**

Par délibération en date du 4 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre une étude de faisabilité en vue de la construction d'une garderie périscolaire avec des travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes de l'école maternelle et de la mairie.

Une subvention sollicitée pour la réalisation de cette étude d'un montant de 22 000 € H.T. a été accordée par l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 15 400 €.

Sur la base de cette étude, le Conseil Municipal, en date du 27 décembre 2022 a décidé de lancer un avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Le cabinet d'architectures RTR SARL représenté par Monsieur METRICH Frédéric a été retenu et après échanges avec la municipalité et la commission des travaux, a déposé un Avant-Projet Définitif pour la réalisation de ce projet.

Le coût des travaux est estimé à 1 135 828 € HT, les honoraires s'élèvent à 133 651 € H.T.

Ce dossier est éligible aux financements accordés par le GIP OBJECTIF MEUSE qui procède actuellement au recensement des projets communaux susceptibles d'être financés par ses fonds sur l'exercice 2023.

D'autres financeurs seront sollicités, l'Etat, le Département de la Meuse.

Le Conseil Municipal

Vu le projet présenté par le cabinet d'architectures RTR SARL

Vu l'éligibilité de ce projet au financement du GIP OBJECTIF MEUSE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de construire une garderie périscolaire en lieu et place du bâtiment dit « remise des pompes » situé au sein de l'îlot Mairie Ecole maternelle, place

de la mairie, avec aménagement de la cour de l'école et mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de sécurisation des bâtiments existants.

- Approuve l'estimation du projet qui s'élève à 1 135 828 € H.T.
- Valide le plan de financement prévisionnel joint en annexe
- Sollicite une subvention au titre du concours du GIP OBJECTIF MEUSE
- Précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_004-DE

DE\_2023\_005

**DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AU DEPARTEMENT DE LA MEUSE POUR  
LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATIONS DE L'ILOT MAIRIE ECOLE  
MATERNELLE**

Par délibération en date du 4 février 2022, le Conseil Municipal a décidé d'entreprendre une étude de faisabilité en vue de la construction d'une garderie périscolaire avec des travaux d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes de l'école maternelle et de la mairie.

Une subvention sollicitée pour la réalisation de cette étude d'un montant de 22 000 € H.T. a été accordée par l'Etat dans le cadre de la DETR à hauteur de 15 400 €.

Sur la base de cette étude, le Conseil Municipal, en date du 27 décembre 2022 a décidé de lancer un avis d'appel à candidature pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Le cabinet d'architectures RTR SARL représenté par Monsieur METRICH Frédéric a été retenu et après échanges avec la municipalité et la commission des travaux, a déposé un Avant-Projet Définitif pour la réalisation de ce projet.

Le coût des travaux est estimé à 1 135 828 € H.T., les honoraires s'élèvent à 133 651 € H.T.

Ce dossier est éligible aux financements accordés et financés par le département de la Meuse sur l'exercice 2023.

D'autres financeurs seront sollicités, l'Etat, le GIP OBJECTIF MEUSE.

Le Conseil Municipal

Vu le projet présenté par le cabinet d'architectures RTR SARL

Vu l'éligibilité de ce projet au financement du Département de la Meuse

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de construire une garderie périscolaire en lieu et place du bâtiment dit « remise des pompes » situé au sein de l'ilot Mairie Ecole maternelle, place de la mairie, avec aménagement de la cour de l'école et mises aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et de sécurisation des bâtiments existants.
- Approuve l'estimation du projet qui s'élève à 1 135 828 € H.T.
- Valide le plan de financement prévisionnel joint en annexe
- Sollicite une subvention au titre de la subvention du DEPARTEMENT DE LA MEUSE
- Précise également que dans le cas où la ou les aides accordées ne correspondraient pas aux montants sollicités dans le plan de financement prévisionnel ci-joint, le solde sera supporté par la part d'autofinancement
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention des subventions.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_005-DE

DE\_2023\_006

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS 2023 AU TITRE DE LA DOTATION DES AMENDES DE POLICE**

La Commune est éligible à la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière

Les projets éligibles sont limités aux seules opérations d'investissement réalisées en 2022, ou à réaliser en 2023.

Par délibération en date du 4 février 2022 le conseil municipal a sollicité une subvention au titre des amendes de police portant sur le report d'une partie du programme 2021 (le seuil de dépenses éligibles ayant été atteint), et sur la programmation des travaux à réaliser en 2022 :

#### **programme 2021 :**

- L'aménagement du carrefour des avenues de la Vaux Mourot, de Nolières et de l'Allée Sainte Catherine avec aménagement d'un arrêt pour le bus pour un coût H.T. de 104 548 €
- La création d'un trottoir entre le giratoire du Centre de Secours et celui de la Héronnière utilisable en piste cyclable terminant ainsi la liaison entre la sortie de l'agglomération et la zone d'activité Grand-Près avenue de la Libération pour un coût H.T. de 33 355 €.

- La pose d'un panneau lumineux informant de la limitation de vitesse à 30 km/h pour un coût de 3 329 € H.T.
- diverses signalisations horizontales et verticales pour un coût H.T. 4 859 €

**programme 2022 :**

- la création d'un deuxième arrêt pour le bus dans le sens Fains vers Véel, Avenue de la Vaux Mourot pour un montant de 2 800 €
- la pose d'un ensemble de signalisations horizontales et verticales dans le cadre de la création d'une zone de rencontre limitée à 20km/h dans le centre de Fains-les-Sources comprenant des panneaux classiques, des panneaux lumineux, marquages au sol, pose de bandes en résine d'une zone de rencontre

Une subvention de 32 286 € a été attribuée en 2022 suite à la réalisation de ces programmes ainsi qu'à l'installation de diverses signalisations horizontales et verticales pour un coût H.T. 1 694,90 €, exception faite de la pose d'un radar de vitesse signalant la limitation de vitesse à 30 km/h rue de Bégarenne différée en 2023 en raison de la démission du policier municipal.

Pour l'exercice 2023, il est envisagé les projets suivants :

- la fourniture et pose de 4 panneaux de position « passage piétons », 2 panneaux de signalisation « passage piétons » et 4 bandes podotactiles le long de la RD 994, avenue de la Libération, direction Bar-le-Duc, pour un montant H.T. de 2 014,34 €
- la pose de résine gravillonnée, rose corail et de résine routière blanche au titre de la signalisation horizontale rue de la gare et rue du Château pour un montant H.T. de 3 590,00 €
- le marquage de 5 places de stationnement rue d'Egremont 2<sup>ème</sup> partie vers Couvonges avec fourniture et pose de 2 panneaux « sens prioritaire » pour un montant H.T. de 2 170,16 €
- la création d'un passage piétons et marquage au sol zone 30, rue de Véel, pour un montant H.T. de 650,00 €.

A cette programmation 2023 éligible à la dotation des amendes de police, s'ajoute les réalisations de 2022 :

- la création d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois à la commune de Véel, et pour laquelle, par délibération du 11 avril 2022, le conseil municipal a sollicité une aide financière auprès du Département de la Meuse. Ce dernier, après étude du dossier, a estimé l'aide financière potentielle à 6 100 €
- la pose d'un étrier de protection de panneau de signalisation rue du Château pour un montant H.T. de 355,18 €
- la fourniture d'un panneau de signalisation « route barrée » pour un montant H.T. de 113,93 €

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide de solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Meuse pouvant être accordée au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les projets suivant approuvés par le Conseil Municipal :

- concernant l'opération annuelle de signalisation réalisée en 2022 : la pose d'un étrier de protection de panneau de signalisation rue du Château pour un montant H.T. de 355,18 €, la fourniture d'un panneau de signalisation « route barrée » pour un montant H.T. de 113,93 €
- concernant la création en 2022 d'un chemin piétonnier reliant la commune de Combles-en-Barrois à la commune de Véel
- concernant l'exercice 2023, la fourniture et pose de 4 panneaux de position « passage piétons », 2 panneaux de signalisation « passage piétons » et 4 bandes podotactile le long de la RD 994, avenue de la Libération, direction Bar-le-Duc, pour un montant H.T. de 2 014,34 €, la pose de résine gravillonnée, rose corail et de résine routière blanche au titre de la signalisation horizontale rue de la gare et rue du Château pour un montant H.T. de 3 590,00 €, le marquage de 5 places de stationnement rue d'Egremont 2<sup>ème</sup> partie vers Couvonges avec fourniture et pose de 2 panneaux « sens prioritaire » pour un montant H.T. de 2 170,16 €, la création d'un passage piétons et marquage au sol zone 30, rue de Véel, pour un montant H.T. de 650,00 €
- autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_006-DE

DE\_2023\_007

### **AVENANT N°1 DE REGULARISATION AU LOT 3 (ECLAIRAGE) DU MARCHÉ DE LA REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA MAIRIE ET DES ABORDS DE L'EGLISE**

Lors de la réunion de lancement des travaux visant la mise en lumière de l'église et l'éclairage public de la place de la mairie, l'architecte des bâtiments de France a prescrit les adaptations suivantes :

- **au titre la mise en lumière de l'église :** l'ensemble du dispositif initial placé sous toiture est remplacé par la mise en place de projecteurs encastrés de sols
- **au titre de l'éclairage public de la place :**
  - la mise en place de 4 mâts aiguille cylindroconiques en acier galvanisé de 6 mètres à la place de 3 mâts de 10 mètres a pour conséquence l'ajout de luminaires et la diminution de projecteurs de son
  - la pose de 12 projecteurs encastrés de sol finition alu brossé

	Marché initial (H.T.)	Modifications	Montant (H.T.)	Marché final (H.T.)
Mise en lumière de l'église	53 337,50 €	Dispositif au sol	-13 907,50 €	39 430,00 €
Eclairage public de la place	29 782,50 €	Réduction de la hauteur des mâts et nombre ramené de 3 à 4 (moins-value du prix du mât)  5 luminaires XEON  1 luminaire BUSSIÈRE  Fourreau supplémentaire  12 luminaires encastrés	+ 800,00 €  + 4 250,00 €  + 1 860,00 €  + 2 350,00 €  + 9 110,00 €  18 370,00 €	48 152,50 €
Sonorisation	13 126,00 €		-4 740,00 €	8 386,50 €
Total	96 246,00 €			95 968,50 €
<b>Moins-value</b>				<b>- 277,50 €</b>

Il en résulte par conséquent un différentiel de 277,50 € en deçà du montant du marché initial.

Ce marché de travaux d'un montant prévisionnel de 170 465 € HT, attribué à hauteur de 143 495,50 € H.T. est ramené à 143 218,00 € H.T. après déduction de l'avenant N°1 de – 277,50 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la nécessité de réaliser des travaux d'adaptation consécutifs aux observations de l'architecte des bâtiments de France,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant n°1 de l'entreprise CITEOS SDEL faisant apparaître une moins-value au marché initial de 277,50 € H.T. au motif des modifications réalisées sur les postes de la mise en lumière de l'église, de l'éclairage public et de la sonorisation de la place.

Le montant du marché est ramené ainsi de 143 495,50 € H.T. à 143 218,00 € H.T.

- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

DE\_2023\_008

**AVENANT N°2 AU MARCHÉ FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**

Lors de la dernière réunion de chantier, il a été envisagé le déplacement de l'ordinateur de visualisation dans la mairie de Fains pour des raisons pratiques d'accessibilité. Il en résulte la réalisation des travaux complémentaires de câblage pour un montant de 1 578, 00 € H.T :

- Fourniture de câble, tube, protection métallique, visserie, moulure, gaine pour un montant de 378,00 € H.T.
- Travaux de pose et de raccordement avec nacelle : 1 200,00 € H.T.

Ce marché de travaux d'un montant prévisionnel de 99 960 € HT, attribué à hauteur de 103 230,50 € HT, après les avenants N°1 et N° 2 ( 5 335,00 € HT + 1 578,00 € HT.) serait porté à 110 143,50 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux de câblage au titre du déplacement de l'ordinateur de visualisation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant n°2 d'un montant de 1 578,00 € HT présenté par l'entreprise IRIS portant ainsi le montant du marché de 103 230,50€ HT à 110 143,50 € HT.
- Autorise le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_008-DE

DE\_2023\_009

**ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN APPARTENANT A M. Hervé VANOLA**

Une proposition de vente à la Commune, de 04 parcelles de terrain présentées dans le tableau ci-dessous, a été formulée par Monsieur Hervé VANOLA.

Situation	Réf cadastral	Superficie	Nature	A côté de biens communaux	Prix proposé	
Mont de Fains	AB 34	31 a 07 ca	Taillis Bois	oui	0,23€ le m <sup>2</sup>	valeur du fonds
Mont de Fains	AB 36	8 a 15 ca				
Sur Heurtebise	AM 495	3 a 22 ca				
Rondeval Côte droite	BB72	8 a 81 ca				

<b>Sous-total 1</b>		<b>51 a 25 ca</b>			<b>1 178,75 €</b>	
<b>Sous-total 2</b>					<b>150,00 €</b>	valeur du bois
<b>TOTAUX</b>					<b>1 328,75 €</b>	

Cette estimation repose sur les dernières transactions foncières réalisées par la Municipalité, lors de l'achat de parcelles identiques. Ces propositions tiennent compte de l'accessibilité des parcelles et des sinistres à répétition, tempêtes, vents violents, qui se sont abattus dans la région au cours des dernières années ayant causé de nombreux dégâts parmi la population sylvicole.

Le Conseil Municipal,

Vu l'offre d'achat de 04 parcelles totalisant 51 a 25 ca par M. Hervé VANOLA,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'acquérir lesdites parcelles mentionnées dans le tableau ci-dessus pour un montant de 1 328,75 €
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous documents et actes nécessaires à cette transaction
- de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître MARTIN.

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_009-DE

DE\_2023\_010

**RESTITUTION AUX FERMIERS DES DEGREVEMENTS POUR PERTES DE RECOLTES DUES A LA SECHERESSE 2022**

Les dégrèvements pour pertes de récoltes dues à la sécheresse d'octobre 2022, devant être restitués aux locataires, nous ont été notifiés par lettre de la Direction Générale des Finances Publiques reçue le 30 décembre 2022.

Vu le rapport présenté le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de restituer aux locataires les dégrèvements de taxes foncières selon le détail précisé ci-dessous :
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents référents à ce dossier.

Locataires	Lieudit	Section et N°	Superficie	Dégrèvement sécheresse
MENEU Jean-Paul	Champ Seigneur	542ZH49	1 627	1,00 €
	<b>Total</b>		<b>1 627</b>	<b>1,00 €</b>
SCEA ORVEBLO ROUSSEAUX Odile	Champ Seigneur	542ZH53	30 268	147,00 €
	Champ Seigneur	542ZH51	2 124	1,00 €
	<b>Total</b>		<b>32 392</b>	<b>148,00 €</b>
WILHELM Martial	Nolières	AM 146	3 787	3,00 €
	<b>Total</b>		<b>3 787</b>	<b>3,00 €</b>
DEPREZ Amélie	Choisey	542ZE 112	11 700	28,00 €
	<b>Total</b>		<b>11 700</b>	<b>28,00 €</b>
E.A.R.L. de la Varenne Jean-Charles PHILIPPOT	Choisey	542ZE 112	9 753	28,00 €
	<b>Total</b>		<b>9 753</b>	<b>28,00 €</b>
GAEC de la PERRIERE / MENUISIER Stany	Grand Prés	AI 114	8 230	30,00 €
		AI 115	5 262	18,00 €
		AI 116	1 341	4,00 €
		AI 117	2 322	8,00 €
		AI 118	1 918	7,00 €
		AI 144	21 916	75,00 €
		AI 146	1 519	5,00 €
		AI 151	635	3,00 €
		AI 212	11 570	9,00 €
		AI 218	1 816	5,00 €
<b>Total</b>		<b>115 788</b>	<b>164,00 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>372,00 €</b>

RF Préfecture de la Meuse Contrôle de Légalité Date de réception de l'AR : 2023 02 20- 055-215501867-20230217-DE\_2023\_010-DE

La secrétaire de séance,



Anne MOLET



Le Maire,



Gérard ABBAS